



Séance du conseil municipal du 10 juillet 2020 Compte-rendu

L'an deux mille vingt le dix du mois de juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participent à la séance : Vincent ASSELINEAU, Guillaume BERGERON, Valérie BERTIN, Patrick BOURBIER, Hervé CELERIEN, Laurent CHASTRUSSE, Gérard COUBRET, Alicia DION, Caroline JUILLET, Emilie MIQUEL, France-Odile PERRIN-CRINIÈRE, Josiane ROCHE, Jacques TOURNIER.

Jérôme MONTEL est absent excusé,

Catherine BARDINON est absente excusée, elle a donné pouvoir à Valérie Bertin.

Madame Alicia DION a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°1 : Désignation des électeurs pour l'élection sénatoriale de septembre 2020

Le Maire rappelle le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et la circulaire du 30 juin 2020, ainsi que l'arrêté qui détermine le nombre de délégués à élire par commune.

Les délégués représenteront leur commune lors des élections sénatoriales du 27 septembre.

Le Maire a fait appel à candidature pour l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Ont été candidats et élus à l'unanimité :

- Délégués titulaires :
 - Valérie Bertin,
 - Vincent Asselineau,
 - Jacques Tournier

- Délégués suppléants :
 - Gérard Coubret,
 - France-Odile Perrin-Crinière,
 - Josiane Roche.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°2 : Marché de voirie 2020 : attribution

Le deuxième Adjoint au Maire rappelle qu'il a été procédé à un marché dématérialisé pour le programme de voirie 2020. Deux entreprises ont répondu. Après vérification, les dossiers administratifs étaient complets pour les deux candidats : COLAS et EUROVIA. La pondération a été effectuée selon le cahier des charges du marché : 40 % pour le prix et 60 % pour la technique par la commission d'appel d'offre et étudiée par la commission des travaux :

Chantiers	Eurovia HT	Colas HT
Montourcy	32 450 €	30 852.17 €
Pimpérigeas	28 000 €	25 457.63 €
Total	60 450.00 €	56 309.80 €
Note sur le prix /40	37.26	40
Notes techniques / 60 :		
Critère 1 technique choisie /40	35	35
Critère 2 mémoire technique /20	10	10.5
Total	82.26	85.50

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- De valider le projet de réfection des voies communales,
- De choisir l'entreprise COLAS pour ces travaux,
- Autorise Madame le Maire, signer le marché et toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
 Nombre de voix pour : 14
 Nombre d'abstention : 0
 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°3 : *Changement des huisseries dans le bâtiment situé Route de Felletin, appartements 1 et 2 ;*

Le Maire présente le devis de l'entreprise Bruno Coudert. Elle rappelle qu'il conviendra de déposer une déclaration préalable de travaux, notamment pour recueillir l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

- Fourniture et pose de menuiseries en aluminium,
- 12 éléments : 6 portes-fenêtres et 6 fenêtres,
- Pour un total HT de 17 892 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- De valider l'enveloppe des travaux,
- De choisir l'entreprise Bruno COUDERT pour l'exécution de ces travaux,
- De charger le Maire de vérifier avec l'artisan les précisions techniques du vitrage et les couleurs,
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
 Nombre de voix pour : 14
 Nombre d'abstention : 0
 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°4 : *Changement des huisseries dans le bâtiment situé Route de Felletin, cabinet médical ;*

Le Maire présente le devis de l'entreprise Bernard FAZILLE. Elle rappelle qu'il conviendra de déposer une déclaration préalable de travaux, notamment pour recueillir l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

- Fourniture et pose de menuiseries en aluminium,
- 7 éléments : 1 porte-fenêtre, 5 fenêtres et 1 porte d'entrée,
- Pour un total HT de 10 314 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- De valider l'enveloppe des travaux,
- De choisir l'entreprise Bernard Fazille pour l'exécution de ces travaux,
- De charger le Maire de vérifier avec l'artisan les précisions techniques du vitrage et les couleurs,
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°5 : *choix du Maître d'œuvre – projet de restaurant*

Le Maire rappelle au conseil municipal que c'est l'architecte aubussonnaise Béatrice Baudoin qui a été chargée, par la municipalité précédente d'effectuer le pré-travail de conception du projet de restaurant dans le bâtiment situé 1-3 rue de la mairie.

Il convient aujourd'hui de choisir le maître d'œuvre pour concrétiser le projet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- De confier la suite des travaux de maîtrise d'œuvre à Béatrice Baudoin, considérant qu'elle connaît le projet, les attentes et le bâtiment,
- Valide l'enveloppe de 35 250 € HT,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°6 : *Droit de préférence*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'un droit de préférence pour les parcelles actuellement en vente cadastrées :

- AH N°84, 85, 89 et 90,
- ZC N°108 et 109,
- ZC N°82.

Ce droit de préférence est applicable au cas où la commune souhaite acquérir le bien (article L331.24 et suivant du code forestier).

Dans le cadre de la gestion courante de la commune, le Maire est habilité à signer la renonciation au droit de préférence après délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité la renonciation au droit de préférence et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 14 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0
